

# **Commune de Saint-Médard d'Eyrans**

## **Note de présentation brève et synthétique**

### **Compte administratif 2021**

14/04/2022



Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mises en ligne sur le site Internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles elles se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2021 s'établissent comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	2 388 062.88	548 634.36
Recettes	2 838 981.43	782 113 .94
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>450 918.55</b>	<b>233 479.58</b>
Résultat antérieur reporté	506 740.82	-194 006.59
<b>Résultat final</b>	<b>957 659.37</b>	<b>39 472.99</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>997 132.36</b>	

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21400 - SAINT-MEDARD-D'EYRANS

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-194 006,59		233 479,58		39 472,99
Fonctionnement	826 147,41	319 406,59	450 918,55		957 659,37
<b>TOTAL I</b>	<b>632 140,82</b>	<b>319 406,59</b>	<b>684 398,13</b>		<b>997 132,36</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>632 140,82</b>	<b>319 406,59</b>	<b>684 398,13</b>		<b>997 132,36</b>

**B/ Les recettes de fonctionnement :**

Elles regroupent notamment les impôts directs et l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes de Montesquieu depuis 2002. Postes représentant à eux seuls 1 552 421€ soit près de 55% de nos recettes de fonctionnement, alors que dans le même temps, nous reversons à cette section de fonctionnement, près de 18% d'excédent budgétaire issu de l'exercice antérieur (2020).

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTES
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	207 162.94
73	Impôts et taxes	1 770 331.52
74	Dotations et participations	677 507.21
75	Autres produits de gestion courante	24 885.99
76	Produits financiers	6.30
77	Produits exceptionnels	12 009.19
013	Atténuation de charges	147 078.28
Total		2 838 981.43

Taux de fiscalité :

Taxe d'habitation : (taux non voté en 2021- réforme de la fiscalité locale)

Taxe foncière bâti : 38.70% (taux communal 21.24% + taux départemental 17.46%)

Taxe foncière non bâti : 40.57%

Dans la droite ligne des exercices antérieurs, **le Conseil Municipal a décidé, cette année encore, de reconduire à l'identique les taux des taxes communales.** Ce qui constitue un signal fort en soi, dans une période d'instabilités et d'incertitudes au regard de la crise sanitaire que nous traversons.

**II/ SECTION D'INVESTISSEMENT****A/ Dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 548 634.36€.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 229 345.71€.

Cet exercice budgétaire a notamment été consacré à la fin de la révision du PLU, à l'agrandissement de la salle polyvalente, à l'extension de l'école maternelle, à l'extension de réseaux électriques, au câblage Wi-Fi, à l'achat d'équipements informatiques pour la mairie et les écoles maternelle et élémentaire, et à des petits travaux de voiries.

CHAPITRE / OPÉRATION	LIBELLÉ	DÉPENSES
16	Emprunt en euros	229 345.71
21	Modification du PLU	7 472.08
10001	Achat matériels et mobilier	31 607.14
10002	Travaux sur bâtiments communaux	181 970.31
10004	Travaux voirie et réseaux	65 385.85
10010	Construction centre culturel	29 829.27
041	Opérations patrimoniales	3 024.00
TOTAL		548 634.36

## B/ Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 782 113.94 euros.  
Ces recettes sont constituées par :

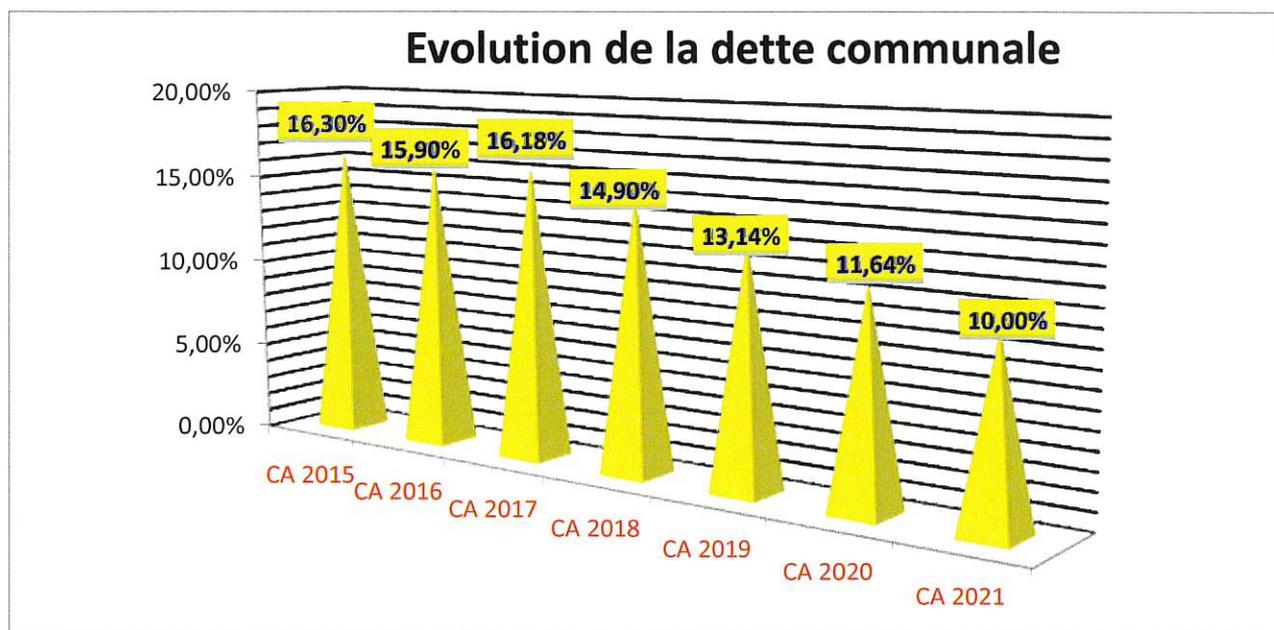
Envoyé en préfecture le 21/04/2022  
Reçu en préfecture le 21/04/2022  
Affiché le   
ID : 033-213304488-20220414-2022\_005-DE

CHAPITRE / OPÉRATION	LIBELLÉ	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	725 063.98
13	Subventions d'investissement	13 644.00
16	Emprunt	0
040	Opérations d'ordre	40 381.96
041	Opérations patrimoniales	3 024.00
TOTAL		782 113.94

Le fonds de compensation de la TVA : 110 674 € en investissement et 4 851.00€ en fonctionnement  
Les subventions et participations du Département : 13 644€

## Evolution de la dette communale

CA 2015	16,30%
CA 2016	15,90%
CA 2017	16,18%
CA 2018	14,90%
CA 2019	13,14%
CA 2020	11,64%
CA 2021	10,00%



Fait à Saint-Médard d'Eyrans le 14/04/2022  
Le Maire,  
Christian TAMARELLE

